

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2020

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, RIVIERE, DE SAEVER, BOUTILLON-DUFLOT, LAGREZE, HUDRY, LECOMPTE, BADRE, FAVRE, GERVIER, LABRUNIE, MAKHLOUF, LAFONT, CRETTON.

Absents excusés :

Yann BILLARD : pouvoir à Patricia DE SAEVER

Michel ROLLAND : pouvoir à Jean-Pierre FOUILLOUX

Patricia CRETTON : pouvoir à Christian MAKHLOUF

Absent :

Henri FERNANDEZ

ORDRE DU JOUR :

1°) Nomination d'un(e) secrétaire de séance

2°) **Approbation des comptes rendus des 3 et 10 juillet 2020**

3°) **Administration générale :**

- a) Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant auprès du Comité Technique Consultatif de la régie des eaux gessiennes
- b) Travaux d'aménagement de la RD 1005 dans la traversée de Segny – Convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Département
- c) Accord de principe sur la mise en place d'un extranet pour la dématérialisation et la communication auprès des élus
- d) Renouvellement de la convention d'utilisation de l'Espace de Vaise par le Country Danse

4°) **Finances :**

- a) Liste des factures
- b) Demande de subvention à la Région pour la restructuration de l'école
- c) Demande de subvention au Département pour la restructuration de l'école
- d) Achat de bons cadeaux pour deux départs en retraite et le départ de la directrice de l'école
- e) Modification de la délibération D2016_045 relative à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)
- f) Mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un dossier de consultation pour un accord-cadre « travaux de voirie »

5°) **Scolaire – Petite Enfance :**

- a) Mise en place des études surveillées
- b) Convention pour un intervenant Musique

6°) **Urbanisme :**

- a) Dossiers vus en commission
- b) Dossiers acceptés depuis le 3 juillet
- c) Régularisation foncière propriété cadastrée AB 262 et 264
- d) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

7°) **Questions/informations diverses :**

- a) CLAC
- b) Voirie et Bâtiments
- c) Informatique
- d) Ecologie/Economie

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe qu'un point sur la prime COVID sera fait en fin de séance et à huis-clos.

1°) Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Anne FAVRE se propose et est donc nommée secrétaire.

2°) Approbation des comptes rendus du 1^{er} et 10 juillet 2020

Le compte rendu du 1^{er} juillet appelle une remarque de M. LAFONT : il regrette que certaines informations n'aient pas été notées et souhaiterait en connaître la raison.

Mme GERVIER fait part de ce qu'elle a pu lire sur la règlementation des conseils municipaux, notamment en matière de rédaction des comptes-rendus. Mme BOUTILLON-DUFLOT rappelle que ce sujet fait partie du futur règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera prochainement diffusé aux conseillers avant approbation.

Le compte rendu du 1^{er} juillet est approuvé par 12 voix pour et 6 abstentions (Mmes CRETTON, GERVIER, LECOMPTE, LABRUNIE et MM LAFONT, MAKHLOUF).

Les comptes rendus du 10 juillet sont approuvés par 15 voix pour et 3 abstentions (Mmes CRETTON, GERVIER et LECOMPTE).

3°) Administration Générale :

a) **Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant auprès du Comité Technique Consultatif de la régie des eaux gessiennes** : Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes en date du 9 juillet 2020, sollicitant la désignation d'un représentant de la commune de SEGNY au sein du Comité Technique, et précise que cette désignation permettra aux communes, membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, d'être étroitement associées aux futures décisions de la Régie des Eaux Gessiennes. Il propose sa candidature en qualité de titulaire et la candidature de M. GUYONDET en qualité de suppléant. Leur candidature est acceptée à l'unanimité.

b) **Travaux d'aménagement de la RD 1005 dans la traversée de SEGNY – Convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Département** : Monsieur le Maire informe que le Département achève actuellement les travaux d'aménagement de la RD 1005 dans la traversée de Segny, en vue d'accueillir la ligne de bus à haut niveau de service. A ce stade, il convient d'établir une convention avec le Département précisant les obligations respectives du Département et de la commune, les conditions administratives, techniques et financières des travaux d'aménagement ainsi que les modalités d'entretien, d'exploitation et de maintenance des aménagements. Mme CRETTON fait remarquer un problème de synchronisation au niveau des feux véhicules/piétons qui représente un danger pour les piétons. M. le Maire explique que plusieurs remarques ont déjà été faites concernant ces travaux ; remarques qu'il fera remonter au Département au moment de la réception du chantier. La convention est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention (Mme CRETTON).

c) **Accord de principe sur la mise en place d'un extranet pour la dématérialisation et la communication auprès des élus** : Mme BOUTILLON-DUFLOT présente l'outil EXTRANET, proposé par le CRI (Centre de Ressources Informatiques) de l'Agglo Pays de Gex, permettant la communication et la diffusion d'informations et de documents auprès des élus du Conseil Municipal par voie de dématérialisation. Ce système est le moyen officiel entre la mairie et les élus pour l'envoi des convocations et l'ensemble des documents des diverses assemblées (conseil, groupe de travail et commissions). Elle précise que les convocations continueront d'être envoyées par mail et que tous les documents y relatifs seront déposés sur l'extranet dont l'accès est sécurisé. Ils seront disponibles 24h/24 et 7j/7. Chaque élu disposera d'un identifiant et d'un mot de passe en son nom.

Plusieurs questions sont soulevées par Mmes GERVIER et GROSROYAT :

- Les commissions peuvent-elles utiliser ce système de la même façon qu'un Google Drive pour partager des fichiers y compris photos : Mme BOUTILLON-DUFLOT répond que oui.

- Y a-t-il une possibilité d'alerte-calendrier de type gestion des tâches et des rappels : M. LAFONT répond que ce serait dévoyer l'outil dont ce n'est pas le but premier.

Mme BOUTILLON propose que chacun se familiarise tout d'abord avec ce système et précise que le CRI et elle-même sont à disposition pour aider dans les premiers pas. Le mail de connexion que les conseillers recevront, contiendra toutes les informations nécessaires pour les joindre.

La mise en place de l'extranet des élus est approuvée à l'unanimité.

a) Renouvellement de la convention d'utilisation de l'Espace de Vaise par le Country Danse :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'utilisation de l'Espace de Vaise a été passée entre l'association Country Danse Compagny et la commune, à raison de deux soirs par semaine (lundi et mardi), et ce depuis 2012. Cette convention est arrivée à échéance le 30 juin 2020. La location s'élève actuellement à 2 400€ pour l'année. Il propose de la renouveler aux mêmes conditions et tarif.

Mme CRETTON demande si ce tarif est en vigueur depuis 2012. M. le Maire de répondre que le tarif avait été augmenté en 2018 suite à la réfection totale du parquet de la salle. Le renouvellement est approuvé à l'unanimité.

4°) Finances :

- a) Liste des factures : après quelques précisions, la liste des factures est acceptée.
- b) Demande de subvention auprès de la Région pour la restructuration de l'école : dans le cadre du plan Bonus Relance, la commune peut solliciter une subvention auprès de la Région selon le plan de financement proposé. Accord à l'unanimité.
- c) Demande de subvention auprès du Département pour la restructuration de l'école : comme pour la Région, une subvention peut être demandée au Département au titre de la dotation territoriale. Accord à l'unanimité.
- d) Achat de bons cadeaux pour deux départs en retraite et le départ de la directrice de l'école : Mme DE SAEVER rappelle que deux agents ont pris leur retraite au 31 août et que la directrice de l'école a quitté ses fonctions. Le Conseil, en séance du 1^{er} juillet, avait donné un accord de principe sur l'achat d'un cadeau à ces trois personnes. Il s'avère que sur les 2 agents concernés, l'une a refusé le bon cadeau. Il est donc proposé, afin de remercier pour leur engagement un agent et la directrice, de leur offrir un bon d'une valeur de 100€ à valoir au restaurant Chez Arno. M. BADRE s'interroge sur le motif du refus, suivi par Mme GERVIER, qui est du même avis. L'achat de bons cadeaux est approuvé à l'unanimité. Mme DE SAEVER souhaite qu'une réception soit organisée pour l'agent du centre de loisirs. M. le Maire propose qu'à cette occasion, ait également lieu la réception de présentation de l'ensemble du personnel communal aux élus, comme cela avait été demandé. Une date sera communiquée prochainement.
- e) Modification de la délibération D2016_045 relative à la mise en place du RIFSEEP : M. le Maire rappelle qu'un nouveau régime indemnitaire pour les agents territoriaux avait été mis en place et approuvé le 4 octobre 2016. Cette délibération stipulait que les primes et indemnités étaient supprimées en cas d'absence cumulée supérieure à 15 jours, à la suite d'un arrêt accident du travail/maladie professionnelle ou de maladie ordinaire, les jours étant comptés sur année glissante. Il est proposé de modifier le nombre de jours en passant de 15 à 30 afin d'éviter de mettre les agents dans une certaine précarité pour des problèmes de santé. Mme FAVRE préconise de faire une distinction entre les différents motifs d'absence (accident, hospitalisation et maladie).

M. LAFONT pense qu'il serait intéressant de se rapprocher d'autres communes, afin de connaître comment ce sujet a été abordé et ce qui a été décidé.

Il est proposé de reporter ce point en attendant d'obtenir des informations plus pertinentes. Le report est accepté à l'unanimité.

- f) **Mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un dossier de consultation pour un accord-cadre « travaux de voirie »** : M. le Maire propose de mandater un cabinet spécialisé pour une mission d'assistance dans le cadre de la réalisation d'un dossier de consultation pour un accord-cadre pour « travaux de voirie ». Ce cabinet assisterait la commune et analyserait les offres reçues. La société PELAGOS a fait une proposition qui s'élève à 1'500€ H.T. Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'offre proposée par la société PELAGOS, qui sera donc mandatée pour cette mission.

5°) Affaires scolaires – Petite enfance

- a) **Mise en place d'études surveillées** : Mme DE SAEVER propose de mettre en place des études surveillées pour les enfants en difficulté, en accord avec les parents. Ces études sont encadrées par l'équipe enseignante de l'école et prises en charge par la commune. Accord à l'unanimité.
- b) **Convention pour un intervenant Musique** : Mme DE SAEVER rappelle que la commune prend en charge un intervenant Musique depuis plusieurs années. Cet enseignement s'adressait aux élèves du CP au CE2. Afin d'assurer une continuité, il serait judicieux d'ajouter les élèves de CM1. Le dernier contrat étant arrivé à échéance, un nouveau contrat a été présenté par l'intervenant actuel. Il propose un enseignement de chorale pour les classes de CP et CE1 ainsi qu'une initiation aux instruments de musique pour les CE2 et CM1. Le contrat, qui comprend la location des instruments, serait signé pour les 2 années scolaires à venir pour un montant total de 31'500€, payables en trois versements par année scolaire. La convention est acceptée par 17 voix pour et 1 abstention (Mme BOUTILLON).

6°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission :

● **Permis de construire**

- M. VASILE C., Rue des Rocailles, pour une extension du rez-de-chaussée et la création d'une pergola : avis favorable

● **Déclarations préalables**

- M. PEDRON F., Rue de la Rogeraie, pour un abri de loisirs : avis défavorable de l'ADS
- M. CAMARA S., Rue des Carpières « La Varfeuille », pour une modification de terrasse : avis favorable
- Mme MELCHERS AC., Chemin des Landes, pour modification de façades, changement des tuiles et création de terrasses : avis favorable
- Mme COLUMBO G., Route des Rosselets, pour modification de façade et création d'un escalier extérieur : avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 1^{er} juillet

● **Permis de construire**

- M. GUILLET JB., Chemin de l'Ouche, pour modification façade Sud Est
- M. TESSEM T., Rue des Rocailles, pour maison individuelle, garage + abri

● **Déclarations préalables**

- Mme MELCHERS AC., Chemin des Landes, pour 3 fenêtres de toit
- M. PRADAYROL P., Chemin des Landes, pour installation clim externe
- Mme DRURE S., Impasse des Rossanets, pour une clôture
- M. MARKHAM T., Rue des Alpes, pour une clôture
- M. DAYAO A., Rue des Plantages, pour portail et portillon

- M. SOBANSKI I., Le Clos Lison, Route de Versonnex, pour clôture et portillons
- M. NENNIGER P., Rue des Hutains, pour une véranda
- M. DUPRAZ-DANGE G., Le Clos Lison, Route de Versonnex, pour une haie vive
- Mme GIROD H., Rue de la Gravière, pour des panneaux solaires
- M. CAMARA S., Rue des Carpières « La Varfeuille », pour modification terrasse

c) **Régularisation foncière propriété cadastrée AB 262 et 264** : M. le Maire explique qu'une propriété est à vendre Rue des Claisets. Cependant, il a été constaté que les travaux relatifs à l'accès et à la pose d'un portail, (travaux autorisés en 2001 par la commune), suite à une déclaration préalable, avaient été réalisés sur le domaine public. Il y a donc lieu de régulariser comme suit : établir une servitude de passage ou vendre au propriétaire ces 197 m² de terrain (propriété de la commune mais utilisés par le propriétaire). Par ailleurs, la commune a empiété d'1m sur ledit terrain lorsque les travaux d'élargissement de la chaussée ont été faits. Il en résulte que 2 erreurs ont été commises. Une cession de terrain par la commune ne pouvant se faire sans une estimation du service des Domaines, celle-ci a été demandée : le prix a été fixé à 100 euros le m² (terrain boisé, entretenu par le propriétaire). C'est sous-évalué certes mais c'est un tarif officiel. Cette régularisation est acceptée à l'unanimité.

d) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 15 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

7°) Questions/Informations diverses

a) CLAC :

- Le ciné bus n'a pas rencontré un grand succès, cela est peut-être dû à la météo, le choix du film ainsi qu'à date (finale de foot). Réfléchir à privilégier un dessin animé qui amènerait plus de monde, les enfants ne pouvant venir seuls.
- Une invitation sera envoyée aux présidents des associations de Segny pour les rencontrer le 1^{er} octobre (à confirmer) à l'Espace de Vaise.
- Annick et Maire ont rencontré un grapheur pour le bol du skate Park. Association « La structure » à Ferney. Ce sont eux qui ont fait les fresques vers Cessy et Ornex. Ils ont envoyé un devis de 3'300 euros TTC (application d'une couche de peinture pour sol, réalisation d'une fresque d'après un croquis sur un thème donné, application d'une couche de vernis de protection, matériel + défraiement). Marie FERNIER fait remarquer « qu'un beau tag évite que d'autres ne taguent ! »
- Jean-Pierre RIVIERE et Annick GROSROYAT doivent rencontrer prochainement des prestataires d'après pour aménager le parc de Vaise. Un évènement sera organisé pour inaugurer le parc.

Communication :

- Signal de septembre : Le Signal de septembre sera encore présenté comme les anciennes parutions, dans lequel figurera la présentation du nouveau conseil.
- Google Drive : voir pour pouvoir mettre documents sur l'Extranet
- Atelier citoyen Sénatoriales : sera organisé une fois les élections passées, rencontrez vos sénateurs pour éviter contexte campagne (on invite élus et pas candidats).
- Annick GROSROYAT propose à Patricia DE SAEVER de fixer une date pour le repas des Aînés afin de pouvoir réserver une animation ; elle rappelle sa proposition du « manège enchanté » comme spectacle. Le club des artistes Suzanne Art est toujours volontaire pour la décoration.
- Annick GROSROYAT informe la commission que la vente des brioches au profit de l'ADAPEI est à organiser prochainement.

b) Voirie et bâtiments

Pas de remarque.

Rue de Vaise : actuellement en sens unique, protéger les enfants qui vont de l'école au centre de loisirs, piste cyclable passera là, la rendre aux riverains (sens interdit avec « réservé aux riverains ») ; Il serait judicieux d'organiser une rencontre avec les commerçants. Marie GERVIER se propose d'apporter son aide. Les places de parking seront modifiées pour que le départ se fasse devant la mairie.

c) Informatique

Une note de synthèse a été diffusée à tous les conseillers dans les documents de séance. Mme BOUTILLON-DUFLOT résume l'avancement sur l'état des lieux de l'infrastructure et du réseau informatique de la commune commencé dès la prise de fonction et les différentes propositions d'amélioration qui sont faites. Elle présente un devis de remplacement de 6 ordinateurs. Vu l'heure avancée, les conseillers ne souhaitent pas rentrer dans les détails et il est proposé qu'une séance dédiée soit consacrée à la discussion des choix techniques pour le parc informatique, la sauvegarde ainsi qu'à l'établissement d'une recommandation commune pour le prochain conseil. Mme BOUTILLON-DUFLOT va organiser un groupe de travail sous la forme d'un sous-groupe de la commission « Finances et Informatique » auquel tous les conseillers qui le souhaitent, pourront également participer.

d) Écologie / Économie

Caroline BOUTILLON ne souhaite pas remonter de point particulier à cette séance.

e) Prime COVID

Information du Maire à huis-clos

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le jeudi 8 octobre à 20h.

Le Maire clôt les débats et remercie les conseillers. Il lève la séance à 22h30.